

"LA RENOUVIE"

Association régie par la Loi de 1901

3, Avenue d'Alsace-Lorraine

52100 SAINT-DIZIER

Tél. 03.25.06.18.78

Fax. 03.25.06.38.91

larenouvie@orange.fr

CONDITIONS D'ADMISSION AU 1er JANVIER 2020

CONDITIONS GENERALES

Etre en retraite
Avoir 60 ans
Venir sans animaux

CERTIFICAT MEDICAL

Ni maladie mentale
Ni maladie contagieuse
Valide (se suffire à soi-même)

REDEVANCES LOCATIVES

593,00 € pour un F1 Bis payable à terme échu,
(révisable au 1er juillet de chaque année).
Loyer 439.00 € + Charges 154.00 €
Charges : eau + chauffage

709,00 € pour un F2 (40m2) (loyer 543.20 € + Charges 165.80 €)
844.00 € pour un F2 (50 m2) (loyer 646.70 € + Charges 197.30 €)

>Taxe Ordures Ménagères : **5,92 €** (F1 bis) ou **7.10 €** (F2) : par mois
>Electricité : acompte mensuel provisionnel de **6,10 €**
(régularisation annuelle selon consommation).

	F1 Bis	F2 Etages	F2 Rez de chaussée
CAUTION A verser à l'entrée :	593.00 €	709,00 €	844.00 €
Frais de dossier :	6.10 €	6,10 €	6.10 €
	-----	-----	-----
	599.10 €	715,10 €	850.10 €

RESTAURANT

Ouvert tous les jours à midi, sauf dimanches et jours fériés.

Repas du jour Résident 9.20 € sans la boisson
Repas du jour Invité 12.50 € sans la boisson
Repas Enfant (-12 ans)..... 6.50 € sans la boisson
Repas amélioré (groupe) 15,60 € sans la boisson

Potage : à emporter au cours du repas de midi : 1,70 €

Dimanche et fériés : Plat viande-légumes à emporter la veille : 5,70 €

A.P.L : Aide Personnalisée au Logement, attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, **selon les ressources**, calculée à partir de l'**Avis d'imposition ou de non imposition**.
APL due à compter du 2^{ème} mois d'occupation pour les nouveaux allocataires.